



Strasbourg, le 4 mars 2008

CDL-DEM-OJ(2008)001ann

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION  
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES  
(Venise, le 13 mars 2008 de 14h30 à 17h00)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Les dispositions constitutionnelles sur les amendements à la Constitution**

Les membres de la Sous-Commission sont invités à tenir un échange de vues, sur la base du projet de Vademécum des avis de la Commission de Venise concernant les dispositions constitutionnelles sur les amendements à la Constitution ([CDL-DEM\(2008\)001](#)).

- 3. Les droits de l'opposition**

Les membres de la Sous-Commission sont invités à tenir un échange de vues préliminaire sur cette question, faisant suite à la demande adressée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la Commission de Venise de faire une étude sur le rôle de l'opposition dans une société moderne et démocratique (voir la Résolution [1601\(2008\)](#) Lignes directrices procédurales sur les droits et devoirs de l'opposition dans un parlement démocratique ; Voir également les documents [CDL-DEM\(2007\)002](#), [CDL-AD\(2007\)015](#) et [031](#)).

- 4. Autres questions**